



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désertification médicale

Question écrite n° 25650

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur cette question majeure : des mesures relatives à une obligation d'installation pour les futurs médecins vont-elles être mises en place afin de lutter courageusement contre la désertification médicale ? On sait que l'absence de médecins est concomitante avec la hausse du taux de mortalité sur un même territoire. On sait également que l'ensemble des mesures prises jusqu'ici n'a jamais eu de réel impact positif pour enrayer l'augmentation des déserts médicaux. Actuellement, la région Centre-Val de Loire déplore un manque de 170 médecins hospitaliers, chiffre qui ne fait qu'augmenter. Face à cette situation de pénurie de médecins, connue de tous, il lui demande s'il n'est pas temps de mettre en place des mesures de régulation pour obliger les médecins à s'installer dans des zones de désertification médicale pendant 2 à 5 ans à la sortie de leurs études et si ce type de proposition a fait l'objet d'études et d'évaluations par les services de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25650

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 mars 2020

Question publiée au JO le : [31 décembre 2019](#), page 11477

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)